

Numéro

13

LES CARNETS NOIRS

des **CENTRES FERMÉS**



EXPULSIONS VERS LA RDC
ÉTAT DES LIEUX ET RESPONSABILITÉS

Mars 2014

SOMMAIRE

Édito	3
Expulsions et chiffres	4
L'expulsion du 6 mars 2012	6
Didier	7
En toute discrétion	8
Témoignages	10
Unsafe return	12
Micheline	14
Interview de Gisèle Mandaila, députée	16
Interview de John Mpaliza, militant	18
Envie de vous engager ?	22
À vos agendas !	23



Frédéric Sautereau

Neuf expulsions collectives en moins de trois ans, des centaines de demandeurs d'asile déboutés, des familles déchirées, des violences policières impunies: parmi les communautés victimes de la politique de migration et d'asile belge, celle des Congolais est l'une des plus touchées.

Les témoignages de personnes expulsées, recueillis par des collectifs et des ONG, contredisent le discours officiel des autorités belges: les retours forcés en République Démocratique du Congo exposent ces personnes à l'arrestation, à la détention, parfois à la torture, toujours à la précarité et à l'insécurité.

A travers le cas congolais, c'est donc toute l'absurdité et l'injustice du système des expulsions que nous dénonçons, son coût humain ainsi que la responsabilité de la Belgique, qui dans l'ombre, chaque jour, viole les droits fondamentaux de centaines d'étrangers.

EXPULSIONS

Entre le 28 avril 2011 et le 19 février décembre 2014, le collectif Getting The Voice Out (GTVO) a dénoncé neuf opérations d'expulsion vers la RDC: celles-ci sont caractérisées par le grand nombre de policiers et/ou de militaires encadrant les vols, par le fait que les ressortissants congolais sont menottés ou ligotés et, selon les témoignages recueillis, victimes de violences de la part des forces de l'ordre. Ces expulsions sont parfois individuelles, mais très souvent collectives. GTVO souligne à de nombreuses reprises la collaboration qui existe entre la Belgique et la RDC dans l'organisation de ces expulsions.

Le 28 avril 2011, 60 personnes d'origine congolaise venant de plusieurs pays européens ont été expulsées au départ de Bruxelles à bord d'un vol « sécurisé ». GTVO expliquait à l'époque que cela faisait sept ans que la Belgique n'avait pas affrété un si gros appareil pour renvoyer des demandeurs d'asile dans leur pays. Ce vol, comme d'autres vols d'expulsion qui suivront, avait été organisé par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex).

Le 6 mars 2012, 19 Congolais et 4 Angolais ont été expulsés par la Belgique. Ils ont été transférés du centre fermé de Steenokkerzeel jusqu'à l'aéroport militaire de Melsbroek par la police, présente en très grand nombre et visiblement violente, au vu des témoignages recueillis par GTVO. Dans l'avion, les 21 personnes étaient ligotées, menottées et entourées de 69 militaires.

Le 21 septembre 2012, Monsieur Mola Eddy, membre du MIRGEC (Mouvement indépendant pour la reconnaissance du génocide congolais), a été expulsé sous escorte sur un vol Brussels Airlines.

Le 6 décembre 2012, 20 Congolais ont été rapatriés à bord d'un airbus de 300 places. Ils ont tous été menottés et escortés par une centaine de policiers, selon un témoin.

Le 16 juin 2013, un vol collectif a renvoyé 35 migrants congolais vers le pays qu'ils avaient fui. 20 migrants venaient des différents centres fermés belges, 3 de France, 10 d'Irlande et 1 d'Allemagne. Ce vol a été affrété par l'agence Frontex et organisé par l'Office des étrangers de Belgique. La police était

de nouveau présente en nombre. Les témoins ont en effet parlé de 100 policiers et ont expliqué que ceux-ci avaient été très violents.

Le 23 juin 2013, soit seulement une semaine plus tard, un nouveau charter vers le Congo a décollé depuis la Belgique, avec à son bord une vingtaine de demandeurs d'asile.

Ainsi, en un peu plus d'un an, de mars 2012 à juin 2013, quatre vols d'expulsion groupée au départ de Bruxelles ont été coordonnés par l'Office des étrangers.

Le 27 octobre 2013, un nouveau vol collectif de déportation a décollé depuis la Belgique, renvoyant au Congo 10 demandeurs d'asile qui ont été mis dans un avion militaire avec 110 parachutistes.

Moins de deux mois plus tard, le 3 décembre 2013, trente Congolais et Congolaises ont été mis sur un vol militaire, chacun escorté par trois policiers.

Le 19 février 2014, 38 ressortissants congolais, dont beaucoup venaient d'autres pays européens (vol Frontex non confirmé), ont été expulsés vers Kinshasa.

Source : <http://www.gettingthevoiceout.org>

QUELQUES CHIFFRES

En Belgique, 1.225 demandes d'asile de ressortissants congolais ont été introduites en 2013 contre 1.334 en 2012, ce qui représente une diminution de près de 8%. Toujours en 2013, le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA) a accordé le statut de réfugiés à 14,7% des demandeurs (source: CGRA).

Sur le plan de la population mondiale, la RDC est le 3e pays en nombre de réfugiés et déplacés avec un total de plus de 3,5 millions de personnes en 2012 (source : UNHCR). Sur le plan européen, la RDC compte aujourd'hui plus de 8.000 demandeurs d'asile, essentiellement en France et en Belgique (source: Eurostat).

Sur les 88 personnes détenues en centre fermé qui ont contacté la CRER en 2013, 18 étaient congolaises (premier groupe par nationalité), dont 13 hommes et 5 femmes. D'âges différents, ces personnes ont presque toutes fui un danger en RDC. Souvent en Belgique depuis plusieurs années, elles y ont parfois fondé une famille. Parfois il s'agit de personnes séjournant régulièrement en Europe et ayant fait escale à Zaventem, où de zélés fonctionnaires belges les ont arrêtées pour port de faux documents.

Mais rien n'y fait, ni demandes de protection, ni certificats de mariage, ni cartes de séjours en règle. On les expulse ou on les libère avec un ordre de quitter le territoire, les plongeant dans la clandestinité.

La Convention européenne des droits de l'homme interdit les expulsions collectives "sauf dans les cas où une telle mesure est prise à l'issue et sur la base d'un examen raisonnable et objectif de la situation particulière de chacun des étrangers qui forment le groupe" (article 4 du Protocole n.4).

L'EXPULSION DU 6 MARS 2012

«Ils risquent d'être assassinés en RDC»

Dix-neuf réfugiés congolais ont été expulsés mardi après-midi vers Kinshasa dans un "vol groupé" au départ de l'aéroport militaire de Melsbroek. Parmi ces réfugiés se trouvent plusieurs opposants au président congolais Joseph Kabila.

Le Ciré (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers) et la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) s'inquiètent du sort qui leur sera réservé à leur arrivée en République démocratique du Congo. Certaines personnes expulsées ont été interpellées lors des manifestations d'opposition à Kabila à Matonge au moment des élections congolaises.

"Vu le contexte en RDC, le moment est très mal choisi pour y renvoyer des opposants au président Kabila. Tous les observateurs neutres témoignent des dangers qu'ils y encourent et des violations des droits humains. Ils risquent de se faire arrêter et interroger, voire pire, dès leur arrivée à l'aéroport de Kinshasa", a indiqué Alexis Deswaef, président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Pour la LDH comme pour le Ciré, les autorités belges se trouvaient dans l'obligation de renoncer à l'expulsion de ces réfugiés congolais. L'article 3 de la Cour européenne des droits de l'homme interdit en effet l'expulsion de quiconque risquerait d'être soumis à des actes de torture, des traitements inhumains ou dégradants.

Le "vol groupé" concernait initialement 21 personnes, mais un recours en extrême urgence a pu être introduit pour deux d'entre elles.

(Belga, 6 mars 2012)

DIDIER



Didier a été arrêté en août 2009 à l'aéroport de Kinshasa alors qu'il rentrait d'une tournée en France (il était producteur musical).

On a trouvé dans sa valise des documents destinés à un membre de l'opposition. Du fait de ses opinions politiques il était déjà recherché. Après avoir passé trois mois et demi dans une prison de Kinshasa, où il a été torturé, il a réussi à fuir le 17 novembre 2009: un militaire l'a aidé à s'évader et à partir pour la Belgique.

Arrivé en Belgique le 18 novembre, il a introduit une demande d'asile le 19 novembre 2009. Elle a été refusée le 5 novembre 2011 pour manque de preuves (il n'avait pas de documents d'identité et les autorités ont mis en doute sa nationalité congolaise). Entre-temps Didier avait trouvé un boulot, il payait son loyer, ses impôts, etc.

Le 5 janvier 2012, la police s'est présentée chez lui, lui a demandé ses documents et l'a embarqué au 127 bis. Le 3 février, lors d'une tentative d'expulsion, les agents lui ont montré un laissez-passer fourni par l'ambassade de la RDC, qui pourtant ne l'avait jamais convoqué. Il a été expulsé avec 18 autres Congolais le 6 mars 2012.

(Source : CRER)

EN TOUTE DISCRÉTION ...

Ce que risquent les personnes expulsées vers la République Démocratique du Congo

Le 15 février 2014, l'hebdomadaire britannique *The Observer* révélait l'existence d'un document secret prouvant les risques de tortures qu'encourent les demandeurs d'asile déboutés renvoyés en RDC.

Cette circulaire, émanant du Ministère de l'Intérieur congolais, s'adresse aux hauts fonctionnaires de la Police, de l'Agence Nationale de Renseignements et de la Direction Générale de la Migration, et leur donne pour instruction de traquer et arrêter les opposants au gouvernement.

Qui est ciblé ? Les membres du parti d'opposition principal (l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social) ainsi que les activistes politiques vivant au Royaume-Uni et dans d'autres pays européens. Considérés comme des traîtres, appelés « combattants », ils sont attendus à la frontière congolaise.

Le document précise :

« Plus que tout, soyez à l'affût des retours au pays par refoulement » (un terme qui indique l'expulsion de personnes ayant demandé l'asile). « Le traitement réservé à ces personnes est clair : torture et autres choses doivent

être faites dans la plus grande discrétion. Ces ordres doivent être exécutés de manière impeccable ».

Le gouvernement britannique a récemment arrêté de nombreux Congolais en vue de leur expulsion. Parmi ces personnes, écrit *The Observer*, six femmes (dont deux enceintes) étaient détenues dans le centre fermé de Yarl's Wood.

Le 24 février un article publié sur le site *OpenDemocracy* présentait les résultats d'une enquête menée par l'ONG britannique *Women for Refugee Women*. Dans le rapport final, l'ONG raconte l'histoire d'une demandeuse d'asile congolaise détenue à Yarl's Wood :

« Elle a été arrêtée par les militaires congolais dans l'est de l'RDC, car soupçonnée d'être une rebelle. En prison, on l'a enchaînée les jambes ouvertes et des soldats l'ont violée pendant des semaines ».

Enfin, dans un communiqué du 14 décembre 2013, *Amnesty International* dénonçait les menaces de mort et les actes d'intimidation visant à réduire au silence les défenseurs des droits humains dans l'est de la RDC.



Frédéric Sautereau

« Depuis 2012, les défenseurs des droits humains ont été confrontés surtout à un nombre accru de menaces de mort, de visites d'hommes armés à leur domicile et sur leur lieu de travail, d'enlèvements et de détentions arbitraires. Ils sont souvent menacés parce qu'ils dénoncent certains agissements de groupes armés ou de l'armée nationale. De nombreux défenseurs des droits humains ont dû cesser de travailler, fermer leurs bureaux et fuir pour ne pas être tués ».

C'est vers ce pays que la Belgique et les autres pays européens expulsent chaque mois des hommes et des femmes, « en toute discrétion ».

Sources :

« *Congolese asylum seekers face 'torture with discretion' after removal from UK* », Diane Taylor et Mark Townsen, *The Observer*, 15 février 2014.

« *Refugee women in the UK: fighting back from behind bars* », Omonira-Oyekanmi, *OpenDemocracy*, 24 février 2014.

« *RDC. Menaces de mort et actes d'intimidation visent à réduire au silence les défenseurs des droits humains* », *Amnesty International*, 16 décembre 2013.

TÉMOIGNAGES

Né en 1987 à Kinshasa, H. était mécanicien.

Suite à un accident de voiture dont il ressent encore les séquelles, il a subi une opération, puis il a quitté la RDC pour Bruxelles afin d'être mieux soigné. Sa soeur vit en Belgique et sa mère en France. Il n'a pas de famille au Congo. En Belgique, il a obtenu un permis 9ter (pour raisons médicales), qui n'a pas été renouvelé.

Arrêté en août 2013, il a passé trois mois au centre fermé 127 bis, où il souffrait de fortes douleurs aux dents et à l'estomac et était bouleversé par ce qui lui arrivait.

Le 27 octobre 2013, il a été expulsé sur un vol collectif avec neuf compatriotes. Arrivés à 6h du matin à l'aéroport de Kinshasa, ils ont été emmenés dans un commissariat où on les a interrogés pour savoir s'ils faisaient partie d'une « bande » et s'ils étaient des terroristes. Ils ont tous été relâchés vers 16h et H., qui n'avait aucune attache à Kinshasa, s'est fait héberger par un de ses compagnons de déportation. Ça n'a duré que quelques jours et il a dû partir.

Aujourd'hui, malade et sans boulot, il survit à Kinshasa grâce au soutien de sa soeur. Son désespoir est palpable car il sent qu'il n'y a aucun avenir à Kinshasa et qu'un retour en Belgique est devenu impossible.

CRER, 19 février 2014

D. a été expulsé par un vol collectif le 19 février 2014.

Ils étaient 38 dans le vol militaire, dont beaucoup venaient d'autres pays européens.

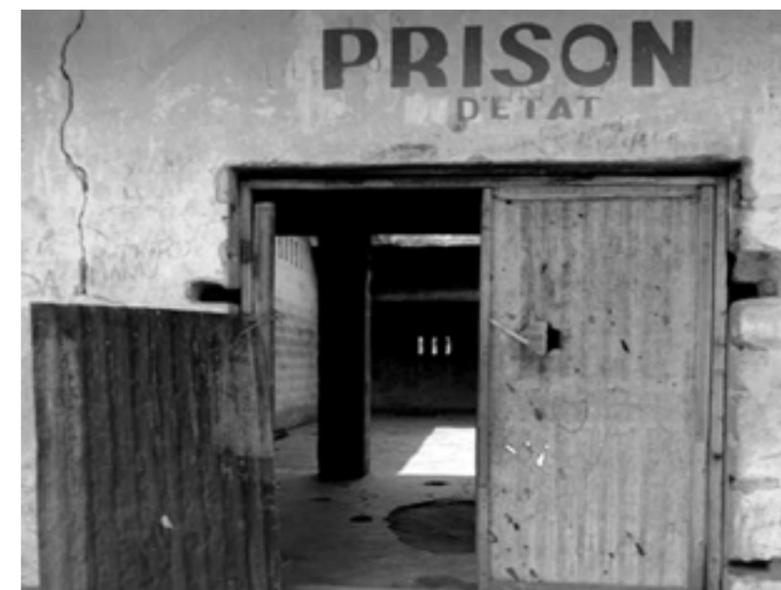
Lors de son arrivé à Kinshasa, il a été maintenu quelques heures à l'aéroport, puis a été libéré grâce au versement par son père d'une grosse caution.

Mais, après 3 jours, la police est revenue à son domicile et l'a emmené, déclarant qu'il était un « combattant ». Il a alors à nouveau passé cinq jours dans les cachots des services secrets avant d'être libéré sous caution.

Il a maintenant très peur et se cache. Il n'a que très peu de nouvelles de ses amis. Beaucoup ont disparu, d'autres sont en fuite dans des pays limitrophes.

Sa femme est belge, vit à Bruxelles et va bientôt accoucher. Elle demande de l'aide pour retrouver le père de son enfant.

Getting the Voice Out, 5 mars 2014



Prison de Makala

Source :
www.rtmwangaza.net

UNSAFE RETURN

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS UNE EXPULSION ?

Catherine Ramos, chercheuse britannique, a mené une enquête approfondie sur les retours forcés de demandeurs d'asile déboutés congolais entre 2011 et 2012. Ce rapport, qui concerne essentiellement le Royaume-Uni, consacre quelques lignes au retour collectif de mars 2011 au départ de Bruxelles. Le document, construit sur base d'une méthodologie bien documentée, confirme des observations rapportées par plusieurs associations.

Par exemple, lors de certains retours collectifs, les services de l'ambassade congolaise sont sollicités par les autorités nationales pour faciliter l'identification des détenus, y compris les opposants politiques. On imagine l'accueil qui leur sera réservé à l'arrivée.

Après l'expulsion, le scénario se répète: à l'aéroport de Ngili, confiscation des documents, de l'argent personnel, détention et premiers interrogatoires puis transfert à l'ANR (Agence Nationale de Renseignements), où les interrogatoires se poursuivent plusieurs jours et se musclent. Les officiers de l'ANR sont décrits par Amnesty comme utilisant la torture régulièrement. Les détenus sont parfois relâchés, parfois envoyés dans une prison, souvent celle de Makala (Kinshasa).

PRISON DE MAKALA

L'auteur a aussi obtenu de nombreuses preuves des mauvais traitements qui attendent les expulsés. Quand ils ont passé du temps en Europe, ils sont presque toujours soupçonnés d'être des traîtres hostiles au Président Joseph Kabila.

Bien que plusieurs ONG mentionnent des mauvais traitements à l'arrivée à Kinshasa, les ambassades de France et du Royaume-Uni, ainsi que l'Office des Etrangers belge et l'équivalent suisse, persistent à dire qu'ils n'ont pas connaissance de telles pratiques.



Frédéric Sautereau

Tout le monde en RDC a vu en mars 2011 l'émission congolaise qui a retransmis l'arrivée des expulsés venant de Belgique. L'émission faisait référence à un accord entre le gouvernement congolais et l'Union européenne dans le but d'arrêter et de renvoyer chez eux des "combattants" et ceux qui avaient manifesté leur opposition à la réélection de Kabila.

Le rapport de Catherine Ramos conclut sans surprise que la situation des expulsés après leur retour n'est pas suffisamment documentée. En pratique ce travail est rendu très difficile non seulement par la distance, mais aussi par la peur de représailles qui retient les expulsés tentés de parler.

Le rapport "Unsafe Return II" (octobre 2013) de Catherine Ramos est disponible sur le site de l'ONG britannique Justice First: <http://justicefirst.org.uk>

MICHELINE

Micheline est arrivée en Belgique en 2013. Son père, sa mère et son frère vivent ici depuis 1986. Le père a été reconnu réfugié politique à son arrivée en Belgique. Elle a voulu rejoindre sa famille, car son père est gravement malade, il est paralysé et ne peut plus parler.

À son arrivée, elle a introduit une demande d'asile. Dans l'attente de la réponse, elle a habité d'abord dans un centre ouvert, puis chez ses parents à Woluwe-Saint-Lambert. Suite au rejet de sa demande d'asile, la police est venue la chercher à son domicile le 2 novembre 2013 pour l'emmener au centre fermé de Steenokkerzeel.

Le 15 février 2014, Micheline a subi sa troisième tentative d'expulsion. Bloquée par douze hommes dans un siège à l'arrière de l'avion, elle pleurait, épouvantée par cette violence et désespérée de devoir quitter son père malade. Les passagers du vol, dont une députée, ont trouvé inadmissible ce traitement et ont protesté. Plusieurs passagers ont été débarqués, ainsi que Micheline. Pendant le retour vers le centre fermé, elle a été bousculée et frappée par les hommes de l'escorte. La quatrième tentative d'expulsion aurait dû avoir lieu le 19 février, mais Micheline était trop malade. Elle a fini par être expulsée le 24 février. Au 5 mars, elle n'avait toujours pas donné de nouvelles à sa mère, restée ici en Belgique, ni à ses amis à Kinshasa. Elle avait dit au CGRA qu'elle était en danger en RDC, mais ses propos ont été mis en doute.

Actuellement elle serait dans les cachots des services secrets et personne n'arrive à avoir de ses nouvelles. Plusieurs ONG ont été prévenues, mais personne ne bouge (ou n'ose bouger?).

Getting the Voice Out, 5 mars 2014



*Le centre fermé 127bis
à Steenokkerzeel
Nadia Berz*

INTERVIEW

GISÈLE MANDAILA, DÉPUTÉE

Gisèle Mandaila, députée bruxelloise du FDF, est l'une des cinq personnes débarquées d'un vol Brussels Airlines le 15 février 2014 après avoir protesté contre le traitement infligé à Micheline, une jeune congolaise qui devait être expulsée à Kinshasa.

Etiez-vous consciente des circonstances dans lesquelles ont lieu ces expulsions? Est-ce que c'était la première fois que vous étiez confrontée à une situation de ce genre?

Oui, c'était la première fois. J'étais assise à l'avant de l'avion, ce sont les passagers à l'arrière qui ont vu la scène et se sont insurgés. Ils se sont levés en disant qu'ils refusaient de partir dans ces conditions. Quand j'ai voulu aller voir, un policier m'a expliqué que la jeune femme n'était pas attachée mais menottée par le pied au pied du policier. Je suis retournée à ma place mais les passagers à l'arrière insistaient, ils disaient qu'elle ne pouvait voyager dans ces conditions. J'ai décidé d'aller vérifier moi-même et j'ai vu qu'effectivement la situation était inacceptable.

Que s'est-il passé à l'arrière de l'avion?

La jeune femme m'a demandé de ne pas m'éloigner parce que le policier (il étaient deux, une femme et un homme) avait menacé de lui mettre un coussin.

J'ai demandé au policier: "Avec l'histoire de Semira, vous allez utiliser le coussin?". Et il m'a répondu: "C'est la loi, c'est comme ça, retournez à votre place!". Je lui ai répondu: "Très bien, mais avant de retourner à ma place je vais faire des photos, vous permettez?". Je lui ai dit aussi que j'allais demander à mes collègues du parlement fédéral d'interpeller la ministre Joëlle Milquet par rapport à ce que je venais de voir, puis j'ai appelé des journalistes.

C'est alors que vous avez été débarquée?

D'autres policiers sont arrivés et, peut-être parce que j'avais pris des photos, ils ont voulu prendre mon appareil. Je leur ai dit que j'avais déjà envoyé les photos à la presse. Ensuite j'ai filmé la descente des autres passagers – on les a débarqués avec une violence inimaginable, une dame a été trainée par les pieds! – ce qui n'a pas plu aux policiers et l'un d'eux a essayé de me retirer l'appareil. C'est ensuite, dans la fourgonnette, que j'ai été frappée.

Vous avez déposé une plainte suite à ces coups.

J'ai porté plainte contre le jeune policier qui m'a frappée parce que j'avais refusé de descendre de l'avion pieds nus, sans manteau. Personnellement je ne conteste pas les expulsions, mais les conditions dans lesquelles elles ont lieu. Je trouve qu'il serait important de faire une évaluation pour voir si les conditions dans lesquelles les gens partent respectent les droits de l'homme. Je ne peux pas concevoir qu'on donne des leçons ailleurs et que nos policiers ne respectent pas les droits fondamentaux des détenus.

En lisant les déclarations du SLFP (le syndicat de la police), on a l'impression que les policiers considèrent qu'ils ont le droit d'avoir recours à la violence.

Il y a de l'impunité, les policiers agissent comme ça parce qu'ils savent que les plaintes seront classées sans suite. J'ai lu les communiqués des syndicats qui me critiquaient. Mais ces bavures, je les ai vues de mes propres yeux, on ne peut pas dire qu'elles n'existent pas. Je salue le travail de la police, mais il y a des jeunes policiers qui doivent suivre des formations de maîtrise de soi!

Est-ce que vous êtes consciente qu'il y a beaucoup de Congolais qui vivent ici, même s'ils n'ont pas de papiers, mais qui ont des attaches, une famille, et qui sont détenus et expulsés dans ces conditions?

Malheureusement oui. Au niveau associatif j'ai suivi des dossiers, j'ai été faire des visites en centre fermé quand j'étais plus jeune, et les conditions étaient inhumaines. A l'époque même les enfants étaient détenus, ce qui n'est plus le cas. C'est un combat qui se poursuit. J'ai été aux manifestations, j'ai manifesté à l'époque de la mort de Semira Adamu, c'est pour ça que ce samedi dans l'avion je ne pouvais pas rester sans rien faire. Les lois qu'on vote comme parlementaire, on doit les appliquer dans la pratique! Et il y a aussi un autre point: que se passe-t-il sur place, une fois que ces personnes ont été rapatriées? On n'a pas de nouvelles, on ne sait rien! J'ai parlé avec la maman de la jeune femme, elle m'a dit que sa fille est restée trois jours en prison et que depuis elle n'avait plus de nouvelles d'elle. Si c'est vrai, il faut qu'on se pose des questions: quand on renvoie des gens dans des pays comme ça, il faut s'assurer que ces personnes rentrent dans de bonnes conditions.

Suite aux faits du 15 février Joëlle Milquet est également intervenue...

Elle a promis une enquête, mes collègues du parlement fédéral l'interpelleront pour savoir ce qu'il en est. Par ailleurs, je viens d'apprendre que ce mardi 11 mars des collectifs de Congolais et d'autres associations africaines rencontreront Mme Milquet dans son cabinet pour discuter de ces bavures policières.

CRER, 17 février 2014

INTERVIEW

JOHN MPALIZA, MILITANT

John Mpaliza est un citoyen italien d'origine congolaise. Il est connu comme le "Peace walking man", l'homme qui marche pour la paix. Il a fait plusieurs marches (dont une en 2012 de Reggio Emilia, en Italie, jusqu'à Bruxelles) pour sensibiliser les personnes à la guerre en RDC et à ses conséquences. Entretien.

Comment ton activité de marcheur pour la paix a-t-elle commencé?

En 2009 je suis retourné en RDC et j'y ai trouvé l'enfer. J'ai aussi perdu de la famille à cause de la guerre. Mon père est décédé et une de mes soeurs est portée disparue. Alors, quand je suis rentré en Italie, où je vis depuis 23 ans et je travaille depuis 10 ans comme développeur informatique, j'ai décidé que je devais faire quelque chose.

J'ai commencé par le chemin de Saint-Jacques, puis je me suis lancé dans ma première vraie marche, de Reggio Emilia à Rome, où j'ai été reçu au Sénat. Ensuite, pendant l'été 2012, je suis parti de Reggio Emilia pour arriver jusqu'à Bruxelles. Je n'étais pas seul, il y avait beaucoup de personnes qui ont fait au moins une partie du chemin avec moi.

J'ai traversé sept pays européens. En Suisse, on a visité le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, et, à Strasbourg et Bruxelles, on a été invités au Parlement européen.

En route, j'ai rencontré énormément de gens, des enfants, des jeunes... J'ai été hébergé par des associations, des écoles, des églises. J'ai parlé dans des universités, aux représentants des institutions locales... Quand tu n'as pas d'argent et que les médias ne te soutiennent pas, il faut être inventif. Au début les gens croyaient que j'étais fou, et certains le croient encore, mais je m'en fiche.

John Mpaliza



Quel est ton but?

En RDC il y a une guerre qui dure depuis 20 ans. Il y a eu huit millions de morts, quatre millions de femmes violées, il y a des millions de réfugiés. On ne peut pas rester indifférents. Nous sommes co-responsables de cette guerre, car parmi les causes principales du conflit il y a l'exploitation des mines de coltan, de cobalte et d'or, dont ce pays est très riche. Le coltan est indispensable dans nos GSM, ordinateurs portables, tablettes et smartphones.

Nous sommes donc tous et toutes un peu coupables de ce qui se passe là-bas.

Que penses-tu de la situation des Congolais en Europe?

En général, ils sont très bien intégrés, mais cela ne veut pas dire qu'ils oublient leurs familles au pays. Très souvent, ils ne peuvent pas y retourner à cause de la guerre. Moi aussi, après ma marche à Bruxelles, je voulais rentrer, mais les amis et la famille en RDC m'ont déconseillé de le faire, car j'aurais couru trop de risques. Je pense que d'une part les Congolais doivent réagir pour changer la situation dans leur pays, et d'autre part que les Européens doivent adopter une autre approche envers l'Afrique. C'est un continent riche en ressources et en expertise, il faut arrêter de l'exploiter et commencer à le considérer comme un continent à respecter et avec lequel avoir des relations d'amitié réciproque.

Je veux aussi dénoncer le silence de l'ONU en ce qui concerne la tragédie congolaise. Ils ont reconnu qu'il y a eu des millions de morts, ils ont envoyé des soldats, mais cela fait vingt ans que la situation ne cesse d'empirer.

Que peut faire l'Union européenne selon toi?

L'UE n'a jamais dénoncé le comportement du régime rwandais ou du mouvement M23, responsables de massacres en RDC. Ce silence est intolérable. L'UE ne peut pas rester à la fenêtre. En tant qu'anciennes puissances colo-

niales, les pays européens ont des grandes responsabilités dans ce qui se passe en RDC.

Nous avons essayé plusieurs fois de rencontrer la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères, Catherine Ashton, mais elle n'a jamais accepté de nous recevoir. Peut-être que cette question n'est pas une priorité pour elle.

Après deux ans de marches, tu as décidé de quitter ton boulot pour te consacrer entièrement à cette cause. Pourquoi?

Parce que depuis novembre 2012, quand j'ai terminé la marche vers Bruxelles, j'ai eu tellement de rencontres et j'ai fait tellement de voyages que je n'ai plus eu un seul weekend de libre !

En juillet je veux faire une autre grande marche en Italie, du Nord au Sud, de Reggio Emilia à Reggio Calabria, et en 2015 une marche de Reggio Emilia à Varsovie et de Varsovie à Helsinki.

Enfin, en 2016, je voudrais marcher jusqu'en RDC, pour fermer le cercle.

CRER, 17 février 2014



Anne Paq/Activestills.org

Manifestation devant le centre fermé 127bis
à Steenokkerzeel, le 2 février 2014



ENVIE DE VOUS ENGAGER ?

Contactez-nous !

Depuis 2003, la CRER (Coordination contre les rafles et les expulsions et pour la régularisation) se bat aux côtés des femmes et des hommes victimes des loi répressives belges et européennes en matière d'immigration et d'asile.

Nous dénonçons l'existence des centres fermés pour étrangers et les traitements dégradants que subissent les détenus, les expulsions violentes vers des pays souvent dangereux, les lois qui plongent dans la précarité des dizaines de milliers de travailleurs sans papiers et leurs familles, les régularisations au compte-gouttes et la loterie qu'est le système d'asile.



BLOG : <http://regularisation.canalblog.com>

FACEBOOK : www.facebook.com/crer.regularisation

CONTACT : crer.info@gmail.com



Le samedi 26 avril 2014 rejoignez-nous pour le Steenrock, manifestal contre les centres fermés, avec HK & les Déserteurs, Glü, Tangawissi et d'autres...

OÙ - devant le centre fermé 127bis, à Steenokkerzeel

QUAND - le samedi 26 avril à partir de 13h00

INFOS - Steenrock manifestal (facebook)

Frédéric Sautereau



CRÉDITS PHOTOS :

Reportage (mars 2009)

“Déplacés. République Démocratique du Congo” :

Frédéric Sautereau - <http://www.fredericsautereau.com/fr>

Anne Paq/activestills.org

Nadia Berz